CAP Val de Saône LE MAG'

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°6 - Octobre 2020

GÉRER LA CRISE

ET

PRÉPARER LA RENTRÉE

©Guillaume Robert-Famy

ENFANCE/JEUNESSE P.3-4 :
Hygiène et qualité, Rentrée périscolaire 2020

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE P.5 :
Projet Alimentaire du Territoire, merci de votre participation !

ENVIRONNEMENT P.9 :
L'écopôle des Grands Moulins à Drambon, un centre de traitement des déchets en expansion

SOMMAIRE

EN BREF P.2

ENFANCE/JEUNESSE

P.3 Hygiène et qualité

P.4 Rentrée périscolaire 2020

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

P.5 Projet Alimentaire du Territorie : merci de votre participation !

P.6 Pacte Régional pour une économie de proximité

TOURISME

P.7 Les sensations au rendez-vous

P.8 Valoriser le patrimoine de notre territoire

ENVIRONNEMENT/DECHETS

P.9 L'écopôle des Grands Moulins

P.10 Les décharges sauvages, que risque-t-on ?

CULTURE

P.11 Une nouvelle professeur de danse

P.12 Des projets culturels et artistiques

COLLECTIVITE

P.13 - 14 Un nouveau Conseil Communautaire

CAP Val de Saône Le Mag'

Directrice de publication et de rédaction :
Marie-Claire BONNET-VALLET
Réalisation : Elise BRINON
Crédits photos :
CAP Val de Saône, Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,SUEZ Freepik, Guillaume Robert-Famy, G.V
Impression : Imprimerie Vidonne
4. rue de la petite Fin
21121 Fontaine-lès-Dijon
Communauté de communes
Auxonne-Pontailler Val de Saône
Ruelle de Richebourg
21130 AUXONNE
contact@capvaldesaone.fr
03 80 27 03 20 - www.capvaldesaone.fr

ÉDITO

S'adapter, une exigence !
Avancer, une responsabilité !

Comment gérer la crise sanitaire et préparer l'avenir ?
Dans nos 35 communes, les nouvelles équipes municipales s'emploient à résoudre cette difficile équation : travailler, lancer les chantiers pour de nouveaux services ou de nouveaux équipements tout en ayant la plus grande attention au respect des mesures de protection de la population. La Communauté de communes s'inscrit dans cette double vigilance. **S'adapter, avancer.**

Gérer la crise, c'est accompagner la rentrée scolaire en la rendant la plus sûre possible pour les enfants. C'est l'occasion de mettre en lumière le **service hygiène et qualité** de notre collectivité. Depuis plusieurs mois, ses protocoles garantissent la sécurité sanitaire au sein de nos équipements et lieux d'accueils pour les enfants et pour nos agents. Ils ont été des appuis précieux et c'est le résultat d'un vrai savoir-faire. C'est aussi une adaptation permanente au quotidien des familles, confrontées aux incertitudes liées aux fermetures temporaires de classes.
La plupart **des missions** de la Communauté de communes **ont été maintenues pendant le confinement** : accueils des enfants de personnels prioritaires, collecte des déchets, services techniques, administratifs. Les agents incarnant les services essentiels à la population, à l'instar de nombreux salariés du secteur public ou du secteur privé ont été sur le pont. Les élus en responsabilité ont pris leur part dans leurs communes ou à la Communauté de communes. **Qu'ils en soient tous remerciés, ils portent haut la notion de service au public !**

Préparer l'avenir, c'est mener de front plusieurs chantiers.
Tout d'abord il faut maintenir **le développement** du territoire comme **prioritaire**. Il est source d'emplois et garant du maintien des services à la population. Ainsi, nous poursuivons **notre Projet Alimentaire de territoire** et tous les habitants sont invités à y participer activement via **une nouvelle plateforme.**
Au niveau du développement économique. Nous mobilisons les financements nécessaires à certaines entreprises, c'est le Pacte Régional pour **une économie de proximité.**
Le tourisme est un volet à part entière de notre économie. Nous affirmons notre engagement pour un tourisme vert, qui fait la part belle aux loisirs de pleine nature. Entre Saône et Voie bleue, patrimoine historique et naturel, le territoire s'inscrit pleinement dans ce tourisme durable , très recherché par les nouveaux visiteurs. Chaque commune a des atouts, une histoire, un paysage dont elle s'honore. Nous avons choisi de valoriser ce patrimoine local en déployant plus de **50 panneaux de signalétiques touristiques et culturelles** dans chacune de nos 35 communes.
Enfin, l'avenir se dessine à hauteur d'enfant avec **les nouvelles propositions de l'Ecole de musique et les actions du Contrat Local d'Enseignement Artistique**.

Parce que les missions de la Communauté de communes doivent toujours être relayées et portées à la connaissance du public, les 57 élus communautaires sont à votre écoute. La nouvelle assemblée a été installée le 16 juillet dernier, c'est parti pour 6 ans de travail en équipe !

Marie-Claire BONNET-VALLET
Présidente de la CAP Val de Saône

Visites virtuelles, découvrez le patrimoine inaccessible

Vidéos et visites virtuelles accessible via ce lien :
https://www.capvaldesaone-tourisme.fr/fr/decouvrir/carte

Labellisation de la maison des services : Espace France Services

SERVICES PUBLICS ACCUEILLIS À LA MAISON DES SERVICES :

Services de la CAP Val de Saône:
Accueil de la Communauté de communes, espace numérique, relais petite enfance.

Services de l'Etat :
Finances publiques, conciliateur de justice, assurance maladie, Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, CARSAT – retraite et santé au travail, La Poste.

Services du Département :
Protection maternelle et infantile (PMI) et Assistantes sociales.

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé, famille, retraites, recherche d'emplois : un service personnalisé d'accompagnement à moins de 30 minutes de chez vous.

Les services du quotidien à côté de chez vous.

france-services.gouv.fr

Le Val de Saône, à la recherche de ses Greeters

Un Greeter est un habitant qui partage histoires, anecdotes, coups de cœur ou encore lieux méconnus de son village avec des touristes, de façon bénévole et selon ses disponibilités.

Vous avez une passion à partager ?
Vous trouvez l'idée originale et avez envie de tenter l'expérience ?
Quel que soit votre profil,
Contactez-nous !

COVID-19, des visières fabriquées à la Maison des Services

VISIÈRE SOLIDAIRE

Cette année l'association « Visière solidaire» est née pour soutenir les métiers indispensables du quotidien et les soignants. Grâce à l'imprimante 3D acquise à la Maison des Services de la Communauté de communes, une quarantaine de visières a été fabriquée et distribuée gratuitement à différents partenaires locaux (Mairie de Pontailler-sur-Saône, bénévoles de l'Entraide Cantonale).

Impression de visières avec l'imprimante 3D

Zoom : Hygiène et qualité, dans l'ADN de nos pratiques

Il y a quelques années, la CAP Val de Saône a souhaité structurer la partie hygiène et qualité en positionnant une responsable de tous les agents d'entretien et de service. En lien avec la compétence périscolaire et petite enfance, ceci représente 18 sites de cantine et deux multi-accueils de 20 et 25 places. Le marché de restauration pèse un peu plus de 500 000 € par an dans le budget de la collectivité.

Les 30 agents en charge de ces missions sont accompagnés au quotidien en termes de formation, de suivi réglementaire spécifique, de la gestion des produits et de matériel. Ce sont autant d'éléments qui permettent à la collectivité de s'améliorer.
Cette équipe, souvent invisible est pourtant essentielle au bon fonctionnement de l'activité petite enfance et enfance/jeunesse. Elle est aussi au service des équipes de collectes des déchets, des équipes administratives…

La crise sanitaire met en lumière la pertinence d'avoir anticipé en structurant ce secteur. Ceci a permis de toujours avoir le matériel nécessaire : masques, gants, gel hydroalcoolique, savon, essuie mains. D'autre part, l'entretien des espaces dédiés dès la reprise de l'école en mai a été renforcé, les nouvelles règles sanitaires ont été respectées avec la désinfection des jeux, du mobilier et des sols au quotidien. C'est aussi un travail en transversalité avec les équipes d'encadrement pour une cohérence des gestes et des pratiques.

Dans une configuration similaire aux animateurs, les agents techniques ont fait leur réunion de rentrée dans un format adapté le 31 août dernier. Il est important de maintenir ces temps de transmission pour continuer à garder cette ligne de conduite qui est exigeante mais indispensable à un accueil de qualité.

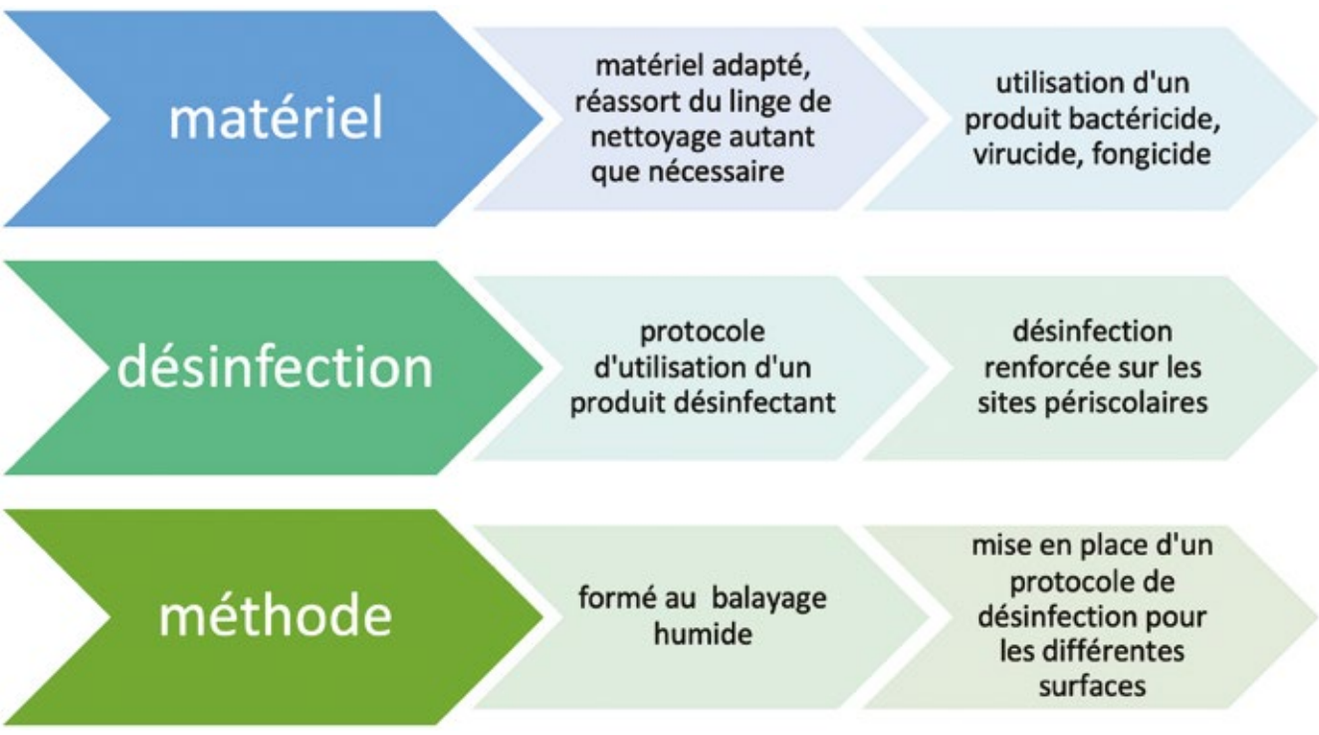

Rentrée périscolaire 2020

Ce temps fort qui lance traditionnellement l'année scolaire s'est déroulé lundi 31 août à l'auditorium de la CAP Val de Saône en petit comité.
Le matin était consacré à l'organisation générale du service, l'actualisation des protocoles sanitaires, une formation tablettes pour l'appel des enfants… Cela s'est déroulé en présence des animateurs référents de tous les sites d'interventions. L'après-midi, les équipes se sont retrouvées pour aménager les espaces et prendre connaissance de toutes les informations nécessaires en vue de l'ouverture : marquage au sol, nouvelles méthodes pédagogiques, interdiction aux parents de pénétrer dans les structures d'accueils…Autant de conditions qui changent nos habitudes, modes de fonctionnement mais une chose demeure, c'est la **motivation** de toute l'équipe. La Présidente, Marie-Claire Bonnet-Vallet, le Vice-Président enfance/jeunesse, Sébastien Sordel et Anne Lise Lorain conseillère déléguée, étaient venus souligner cette belle implication pour introduire la journée.

De nouveaux aménagements pour un accueil plus qualitatif

La restauration de l'école de Binges est, depuis la rentrée, organisée à la salle des Chenevières qui permet d'accueillir une moyenne de 110 enfants (augmentation de 15% par rapport à l'année dernière). La salle est plus adaptée, la CAP Val de Saône a investi dans du mobilier spécifique pour les plus petits (chaises hautes) afin d'amener plus de convivialité entre les enfants. L'équipe enseignante peut ainsi bénéficier davantage de la salle de motricité pour le plus grand plaisir des enfants. Ce travail a été réalisé début juillet en étroite collaboration avec Mme Bal, Présidente du Sivos, Hugues Antoine, Maire de Binges et le Vice-Président enfance/jeunesse Sébastien Sordel.

Nouvelle restauration de l'école de Binges

L'accueil périscolaire matin et soir du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Pontailler sur Saône est désormais organisé à l'Ecole des berges de Saône pour les 55 enfants qui fréquentent ces temps. Un transport en minibus est mis en place par la CAP Val de Saône après l'école pour les maternels, dans le but de limiter les déplacements pour le plus grand nombre.

Enfin, un nouveau restaurant scolaire a été mis en place à l'école de Jean Moulin, afin de supprimer le trajet à pied et d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants.
Dorénavant, les trois cantines regroupent entre 70 et 110 enfants en moyenne. Cela permet d'offrir une meilleure qualité de service, tant au niveau de l'encadrement des enfants, qu'au niveau du service des repas et de l'ambiance bien plus calme pour les enfants.

Nouvelle restauration de l'école de Jean Moulin à Auxonne

Merci à tous les acteurs pour leur implication au service des enfants !

Renseignements : 03 80 31 48 23
Nathalie NOEL n.noel@capvaldesaone.fr
Myriam BRESSON m.bression@capvaldesaone.fr

Projet Alimentaire du Val de Saône

Merci de votre participation !

CONSTAT :

La crise sanitaire du COVID nous l'a encore davantage prouvé, l'agriculture et les producteurs qui nous nourrissent jouent un rôle central que nous devons valoriser.

POURQUOI ?

C'est ce que cherche à développer la collectivité depuis désormais plus d'un an dans le cadre de son projet alimentaire. Chaque habitant doit en effet avoir accès plus facilement aux produits issus du territoire, et les producteurs y développer leur activité.

COMMENT ?

Ateliers, enquête en ligne, rencontres d'acteurs ont rythmé le début de l'année 2020… L'objectif ? Mettre en place des projets concrets, qui répondent aux besoins des citoyens, producteurs, distributeurs… La conclusion de notre diagnostic devait être communiquée dans le cadre d'une grande soirée citoyenne participative courant avril.
Dans un contexte sanitaire incertain interdisant puis limitant les rassemblements, nous avons été contraints de modifier nos actions pour permettre la continuité du projet.

- Newsletter mensuelle intégrant un portrait de producteur local,
- Carte des initiatives de vente directe,
- Vidéos portait du territoire…

LE TRAVAIL CONTINUE MALGRÉ LA CRISE !

Autant d'initiatives ayant pour but de mener à une étape cruciale : vous permettre de participer au choix et au déploiement des futurs projets du territoire.
Défi relevé ! En partenariat avec l'agence Respublica, la plateforme **cap-sur-le-pat.jenparle.net** est née au mois de septembre 2020. Cette dernière permet à tous les habitants du territoire de voter, débattre et échanger sur la vingtaine de projets présentés, et même d'en proposer de nouveaux ! Cours de jardinage, chaine Youtube, glanage, labo de transfo… Des projets différents et complémentaires, qui vont dans la même direction : faciliter la consommation de produits locaux pour tous. Des groupes de travail seront ouverts, auxquels les citoyens volontaires peuvent s'inscrire pour participer activement à l'élaboration des projets.

Vous pouvez participer jusqu'au mercredi 16 décembre 2020, soit un mois de plus que prévu initialement pour vous laisser le temps nécessaire. Aucune création de compte n'est nécessaire, mais en créer un ne prend que 10 secondes et vous permet de participer de manière illimitée ! A vos claviers !

Vous êtes :
-Un **producteur** du territoire et souhaitez être informé des opportunités du territoire ?
-Une **commune** du territoire souhaitant organiser un événement ou une action sur ces thématiques ?
-Un **particulier** qui souhaite obtenir des informations sur ces sujets ?

Contactez-nous ! a.fragnaud@capvaldesaone.fr

Pas de hausse des taux d'imposition et pas de hausse des tarifs

Conformément aux orientations budgétaires qui ont été discutées lors du conseil communautaire du 19 décembre 2019, aucune hausse des impôts n'a été mise en œuvre par les élus de la CAP Val de Saône. De plus, une décision de stabilité de l'ensemble des tarifs pratiqués pour nos services publics a été décidée. À travers ces décisions, les élus communautaires ont souhaité préserver le pourvoir d'achat des familles.

La CAP Val de Saône lance le Pacte Régional pour une économie de proximité

La CAP Val de Saône a répondu à une initiative du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté. Ces fonds sont destinés aux TPE (Très Petites Entreprises) et PME (Petites et Moyennes Entreprises).

La Communauté de communes soutient les entreprises du territoire avec le Fonds Régional des Territoires et le Fonds d'Avance Remboursable.
Depuis le 9 octobre 2020, la Communauté de communes Auxonne Pontailler Val de Saône a lancé le Fonds Régional des Territoires et la Région Bourgogne Franche Comté a lancé le Fonds d'Avance Remboursable. L'objectif ? Soutenir les entreprises du territoire à la suite de la crise sanitaire.

LE FONDS D'AVANCE REMBOURSABLE

Il s'agit d'apporter de la trésorerie aux entreprises par un prêt à taux zéro qui peut aller de 3 000 € à 15 000 € pour une durée maximale de 7 ans avec un différé de remboursement de 2 ans. Les demandes sont instruites par la Région. La CAP Val de Saône apporte son concours financier à la Région à hauteur de 1 € par habitant (soit 23 403 €).

LE FONDS RÉGIONAL DES TERRITOIRES

Ce fonds est destiné à financer des opérations d'investissement pour rénover ou équiper les commerces de proximité, artisans, TPE et PME. Le taux de subvention est de 80 % de la dépense éligible, pour une aide maximale de 10 000 €. Sur cette aide, 83 % est apporté par la Région et 17 % par la Communauté de Communes. Le dossier est instruit par la CAP Val de Saône et fait l'objet d'une validation par la Région.

Ces fonds mis en place par la Communauté de communes, s'inscrivent dans la continuité des fonds d'urgence mis en place lors du confinement afin de permettre à l'économie locale de faire face aux difficultés rencontrées depuis le début de la crise du coronavirus.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la CAP Val de Saône par mail contact@capvaldesaone.fr , par courrier adressé au siège ou par téléphone au 03 80 27 03 20. En outre, des informations sont disponibles sur le site internet de la collectivité : www.capvaldesaone.fr.

LES SENSATIONS AU RENDEZ-VOUS

Pagayez, goûtez, visitez !

Pour cette saison touristique 2020, la collectivité a oeuvré pour proposer aux touristes et aux habitants du territoire, une expérience toujours plus ludique et originale dans leur découverte due notre patrimoine bâti et naturel.

DU CÔTÉ DES SPORTS NAUTIQUES

Cette année, un nouveau départ pour la location de canoës a été ouvert à la base de Plein Air d'Auxonne. Un lieu qui, en complément du départ déjà existant à Heuilley-sur-Saône, rend possible la location de canoë tous les jours de la semaine sur juillet-août. Le 18 août dernier, une sortie nature a été organisée. Encadrée par une animatrice, les participants ont pu découvrir en canoë les lieux de vie de la faune des bords de Saône à Heuilley-sur-Saône.

DEUX NOUVELLES VISITES ORGANISÉES

Des visites dégustations ont été ajoutées au programme des animations de cet été. Elles mettent en lumière le riche savoir-faire des producteurs de notre territoire.

Des visites de Pontailler-sur-Saône ont aussi été proposées, résultant d'une réelle volonté de diversifier l'offre.

Les visites nocturnes d'Auxonne à la lanterne, lancées l'an passé avec grand succès, ont quant à elles été programmées sur de plus nombreuses dates.

©Guillaume Robert-Famy

Mila et Denni ©Un Monde à Vélo

La Voie bleue, un itinéraire cyclable exceptionnel

Cette véloroute, longue de 700 kilomètres, s'étend de la frontière du Luxembourg jusqu'à Lyon, en traversant notre territoire de Talmay à Les Maillys.

La Voie Bleue, Moselle-Saône à vélo est un projet collectif porté par 29 collectivités, dont l'objectif est de structurer l'itinéraire cyclable et d'affirmer son positionnement comme « destination vélo » dans l'offre nationale et européenne.

Le Département de la Côte d'Or et notre Communauté de communes sont parties prenantes.

Parmi les actions mises en place par le collectif cette année, deux opérations de promotion ont été menées sur notre territoire :

- L'accueil des blogueurs Mila et Denni (Un Monde à Vélo) à Pontailler-sur-Saône.
  Ayant pédalé sur le tronçon Epinal-Chalon-sur-Saône, ils ont choisi de s'arrêter une nuit au camping de Pontailler et ont passé la journée à Auxonne, pour profiter d'une visite panoramique depuis la tour de l'église.

- La réalisation d'un clip vidéo est en cours. Il a été tourné en partie à Pontailler-sur-Saône, à la plage.

Itinéraire de la voie bleue : https://www.francevelotourisme.com/itineraire/la-voie-bleue-moselle-saone-a-velo

VALORISER LE PATRIMOINE DE NOS COMMUNES

Un projet de signalétique patrimoniale réalisé

En février 2020, 52 panneaux de signalétique patrimoniale et touristique ont été implantés dans les 35 communes de notre territoire, avec a minima un panneau par commune. Ceux-ci valorisent le patrimoine de nos communes, qu'il soit architectural ou naturel. Afin de s'intégrer parfaitement dans leur environnement, trois formats de panneaux ont été déclinés : des panneaux muraux, majoritairement apposés sur des façades de bâtiments historiques, des panneaux hauts, intégrés plutôt dans les espaces natures, ou des pupitres.

La structure de ces panneaux est en acier corten, matériau choisi pour sa résistance dans le temps. Sur chacun d'eux, une carte du territoire permet de visualiser les emplacements des autres panneaux signalétiques et le contenu dominant des textes : patrimoine bâti, patrimoine naturel ou parcours nature (randonnées, vélo...)

Un QR code, à flasher avec un smartphone, donne ensuite accès à du contenu supplémentaire : texte, photos, vidéos ou encore visites virtuelles.

Ce projet a été éligible aux financements de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Gestion et traitement des déchets sur le territoire

L'écopôle des Grands Moulins à Drambon, un centre de traitement des déchets en expansion

Ce site géré par SUEZ, d'une surface de 120 hectares regroupe à ce jour des activités de traitement des déchets dangereux, non dangereux et des terres polluées.
Cette plateforme de traitement des terres polluées et assimilées peut accueillir 90 000 tonnes de terres par an, provenant notamment de chantiers de terrassement, de dépollution de sites et de friches industrielles. Mais ce n'est pas tout !
Elle réceptionne également des déchets de la CAP Val de Saône du type ordures ménagères et résiduelles du secteur de Pontailler, végétaux, gravats, déchets non recyclables, amiante et souches. Un site qui gère tous les déchets reçus du territoire et qui en assure la traçabilité.

Après leur identification, ils sont exploités de deux manières différentes.
Les terres polluées et assimilées jugées recyclables y sont traitées selon leur nature et typologie pour ensuite leur donner une seconde vie. On en fait ainsi du ciment, des matériaux pour les travaux publics (remblaiements paysagers, sous-couche routière), ou encore une terre végétale pour le réaménagement des casiers dans les installations de stockage de déchets.

Pour les ordures dégradables à long terme, elles sont enfouies dans des parcelles bien définies, recouvertes de parcs solaires photovoltaïques sur l'ensemble du centre qui alimentent 4 500 foyers en électricité.
En somme, des solutions de stockage et de stabilisation qui permettent d'accélérer la transition énergétique.

Parcs solaires photovoltaïques de Drambon

Pour mieux répondre aux besoins des industriels et collectivités de la région, ENGIE Green porte le projet d'agrandissement du centre depuis 2016. Mise en service depuis le printemps 2019, sa plateforme est passée de de 13 000 m² à 25 000 m². Elle peut dorénavant recycler davantage de déchets grâce à la création d'une nouvelle filière de valorisation des mâchefers[1].

Des travaux encadrés, pour lesquels des mesures de gestion concernant les terrains exploités, notamment le milieu naturel, ont été mises en œuvre :

- Contrôles sur les eaux souterraines, les eaux superficielles et les lixiviats[3].
- Replantations (arbres et végétaux) conformes à l'aménagement paysager, suivi, entretien et taille.
- Suivi scientifique par un écologue pour la mesure compensatoire relative de prairie humide.
- Campagne de contrôle des émissions sonores du site

[1]Résidu solide de la combustion du charbon ou du coke dans les fours industriels, ou celle des déchets urbains dans les usines d'incinération.
[3]Liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau et des liquides à travers une zone de stockage de déchets

Source : https://www.suez.com/fr

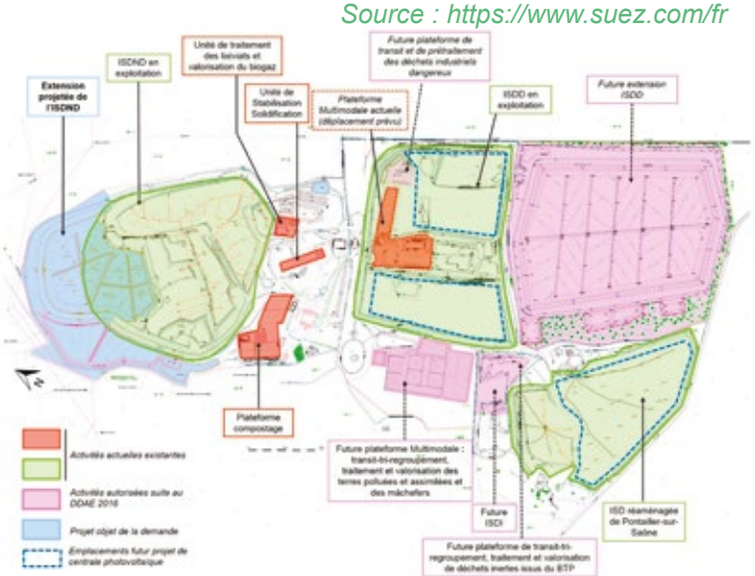

Plan d'agrandissement de l'écopôle

Décharges sauvages, dépôts illégaux et sanctions encourues

Dépôt sauvage Vielverge août 2020

CONSTAT

On constate régulièrement des dépôts sauvages sur notre territoire. Il est bon de rappeler qu'ils sont sanctionnés par la loi.

DES SOLUTIONS MISES À VOTRE DISPOSITION

Pour endiguer ce fléau, la collectivité a mis en place de nombreux moyens de collecte, comme les points d'apport volontaire de verre, les points de dépôt de vêtements en association avec la société « le relais » et bien d'autres. La Communauté de communes dispose aussi de 5 déchèteries sur son territoire et communique régulièrement sur les différents réseaux d'informations, les bonnes pratiques à tenir en matière de déchets et d'environnement. Elle impulse une dynamique également par des actions, comme la mise en place de composteurs ou autres.

LES SANCTIONS ENCOURUES

Les peines encourues pour des décharges sauvages peuvent varier selon plusieurs critères, notamment votre statut : particulier, professionnel, à pied ou motorisé.
3 cas de figures sont alors distingués dans une note détaillée de 2017, rédigée par l'Association des Maires de France :

- **L'abandon ou le dépôt de déchets par un particulier :** Contravention de 2e classe, soit une **amende forfaitaire de 68 €** (minorée à 45 € si paiement rapide, majorée à 180 euros si paiement tardif et au maximum à 450 € en cas de défaut de paiement ou de contestation).

- **L'abandon ou dépôt de déchets, transportés en véhicule, par un particulier** : Contravention de 5e classe, soit une **amende d'un montant maximum de 1.500 €** (3.000 € en cas de récidive) prononcée par un juge.

- **L'abandon ou dépôt de déchets par une entreprise :** **2 ans de prison** et/ou **75.000 € d'amende.**

La police spéciale en matière de déchets relève du maire de chaque commune. Le travail se fait en partenariat, pour un territoire plus propre, plus solidaire.

Source : Articles du Code pénal repris par le Code de l'environnement

Journée de partipation citoyenne dédiée au ramassage des déchets sauvages de Vielverge

Le 15 septembre dernier, une cinquantaine de bénévoles, enfants et adultes, se sont mobilisés pour nettoyer les rues de Vielverge. En fin de matinée, 84 kilos de déchets ont été collectés, dont 1,5 kilos recyclables.

Cette belle initiative a été sponsorisée par la Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône et la plateforme de SUEZ à Drambon.

©Photo LBP /Geneviève ODIER

L'Art pour tous !

Une nouvelle professeure de danse à l'Ecole de Musique et d'Art

Cette année, l'École de Musique et d'Art accueille dans son équipe Anais Lehujeur pour donner les cours de danse contemporaine. Certains la connaissent peut-être déjà. En effet Madame Lehujeur y a enseigné de 2013 à 2016.

Dynamique et passionnée, elle a développé sa créativité à travers de multiples projets montés sur l'ensemble de la région ces dernières années (spectacles itinérants, ateliers d'improvisations, représentations avec des musiciens mixtes). En revenant à Auxonne, notre nouvelle professeure prône dans ses cours l'épanouissement personnel et la création collective. Constituer un groupe où chacun progresse à son rythme est essentiel pour elle. Patience, bonne humeur et bienveillance la définissent. Nous attendons avec impatience le retour de nos artistes pour des cours remplis de vie !

Fiche d'inscription aux cours sur ***https://www.capvaldesaone.fr/*** *rubrique Culture, Ecole de Musique et d'Art*

Anaïs LEHUJEUR, nouvelle professeure de danse

Cours de danse contemporaine

Contact :
Ecole de Musique et d'Art - Ancienne route Nationale 21130 AUXONNE
Tarifs et Horaires : Directeur : M. LAMY
Tél : 03 80 27 03 20 E-mail : ecole.musique@capvaldesaone.fr
Renseignements administratifs : Mme NOEL
Tél : 03 80 27 03 20 E-mail : n.noel@capvaldesaone.fr

Mise en place de projets Culturels et Artistiques

Contrat Territoire Lecture

Depuis 2 années maintenant les bibliothèques du territoire CAP Val de Saône se sont organisées en réseau autour d'un Contrat Territoire Lecture, piloté par la bibliothèque de la ville d'Auxonne en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Communauté de communes CAP Val de Saône. L'objectif est de promouvoir la lecture publique et de permettre à des publics empêchés d'accéder à la lecture.

Les bibliothèques travaillent de concert afin d'organiser de nombreux événements comme la venue d'auteurs, des expositions ou les opérations coup de contes avec le département…
En parallèle, une plaquette recensant l'ensemble des bibliothèques, points lecture, dépôts de livres ou médiathèques est sur le point d'être diffusée aux habitants.
De plus, une série d'ouvrages spécialisés à destination des publics empêchés est également en cours d'acquisition et pourra circuler dans les différentes bibliothèques (illettrisme, livres à destination des «dys», gros caractères pour les malvoyants…).

Enfin le fonds ancien de la bibliothèque d'Auxonne est mis en valeur autour d'ateliers à destination des scolaires ou des bibliothèques. Des livres anciens sont notamment présentés dans les collèges du territoire telle que l'encyclopédie Diderot D'Alembert. Des initiations à leur manipulation y sont aussi menées. La bibliothèque présente encore les exemplaires originaux de nombreux ouvrages remarquables.

https://www.auxonne.fr/la-bibliotheque-municipale

Contrat Local d'Éducation Artistique

Initié en 2017 et renouvelé en 2020 pour 3 ans, le Contrat Local d'Education Artistique du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Val de Saône Vingeanne a pour objectif de mettre en œuvre des projets d'Education Artistique et Culturelle dans les écoles et collèges du territoire.

Ce dispositif multi-partenarial est signé entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Départemental de la Côte d'Or, l'Éducation Nationale et les Communautés de communes CAP Val de Saône et du Mirebellois Fontenois. Il permet de disposer chaque année d'une enveloppe de 30 000 € et de mobiliser des dispositifs sectoriels pour mettre en œuvre des projets en théâtre, cinéma, cirque, musique, arts plastiques et visuels… dans les différents établissements scolaires du territoire des deux Communautés de communes. Autour des 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle les enfants s'essaient à la pratique artistique, découvrent des œuvres du spectacle vivant ou des arts visuels et rencontrent des artistes au sein de leurs écoles.

Près de 39 projets ont vu le jour ces 3 dernières années et de nouvelles actions sont en cours de finalisation pour l'année scolaire 2020-2021 et les suivantes. Parmi eux, on trouvera un projet cinéma, musique, cirque, théâtre, chant choral, land'art…

Un nouveau Conseil Communautaire au service du territoire

Bien public Photo © G.V

Le 16 juillet 2020 dernier, le Conseil Communautaire s'est réuni pour élire Marie-Claire BONNET-VALLET en qualité de Présidente et 10 Vice-Présidents.

Au total, 57 conseillers communautaires titulaires et 31 suppléants représentent notre Communauté de communes.

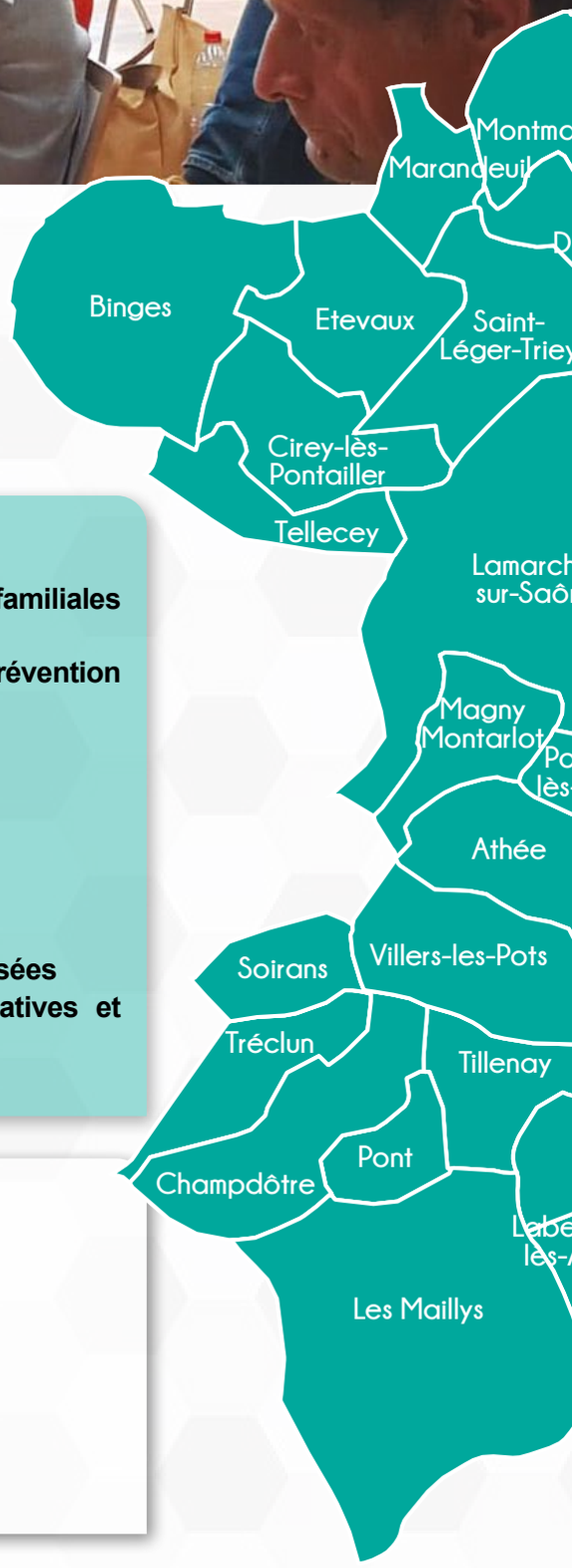

Les Vice-Présidents et les délégations :

- 1er Vice-Président, **Jacques-François COIQUIL : Développement économique**
- 2ème Vice-Président, **Sébastien SORDEL : Politiques éducatives et familiales communautaires**
- 3ème Vice-Président, **Hugues ANTOINE : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI) - **Plan climat air énergie territorial - urbanisme**
- 4ème Vice-Président, **Cédric VAUTIER : Environnement - Déchets**
- 5ème Vice-Président, **Jean-Paul VADOT : Développement culturel**
- 6ème Vice-Présidente, **Carole PAILLARD : Administration générale**
- 7ème Vice-Président, **Patrice BECHE : Finances et budgets**
- 8ème Vice-Présidente, **Florence MOUSSARD : Développement touristique**
- 9ème Vice-Président, **Karim ZOUINE : Mobilités**
- 10ème Vice-Présidente, **Evelyne SOMMET : Eau et Assainissement des eaux usées**
- Conseillère communautaire déléguée, **Anne-Lise LORAIN : Politiques éducatives et familiales communautaires, en lien avec le Vice-Président délégué**
- Conseiller communautaire délégué, **Daniel Ruard, travaux communautaires**

Les membres du Bureau Communautaire :

- M. **Christophe BRINGOUT**, maire de Labergement-lès-Auxonnes
- M. **Patrick BOVET**, maire de Lamarche-sur-Saône
- Mme. **Annick PERNIN**, maire de Talmay
- M. **Gilbert MAZAUDIER**, maire d'Athée
- M. **Jean-Paul DELFOUR**, maire de Perrigny-sur-l'Ognon
- M. **Benoit VALLEE**, conseiller municipal d'Auxonne
- M. **Daniel DION**, maire de Cirey-lès-Pontailler
- M. **Maximilen AUROUSSEAU**, maire de Les Maillys

L'ENSEMBLE DES ÉLUS TITULAIRES

Les Conseillers Communautaires :

- **Mme. Maud BARCELO**, adjointe au maire d'Auxonne
- **Mme. Margot MARTINIEN**, adjointe au maire d'Auxonne
- **M. Charles MARTIN**, adjoint au maire d'Auxonne
- **Mme. Anne BUSI-BARTHELET**, adjointe au maire d'Auxonne
- **M. Laurent PICHOT**, adjoint au maire d'Auxonne
- **Mme. Joanna OLIVEIRA**, adjointe au maire d'Auxonne
- **M. Claude FLORENTIN**, adjoint au maire d'Auxonne
- **M. Anthony DUFOUR**, conseiller municipal
- **Mme. Valérie MIAU**, conseillère municipale d'Auxonne
- **M. André CUZZOLIN**, conseiller municipal délégué d'Auxonne
- **Mme. Karine ROYER**, conseillère municipale d'Auxonne
- **M. Fabrice VAUCHEY**, conseiller municipal d'Auxonne
- **Mme. Dominique ARBELTIER**, conseillère municipale d'Auxonne
- **M. Benoit COPPA**, conseiller municipal d'Auxonne
- **M. Didier PICHET**, maire de Billey
- **M. Jean-Louis LAGUERRE**, maire de Champdôtre
- **M. Noël VEURIOT**, maire de Cléry
- **M. Michel COUTURIER**, maire de Drambon
- **M. Jean-Claude ROSSIN**, maire d'Etevaux
- **M. Eric LOICHOT**, maire de Flammerans
- **Mme. Martine ARMAND**, adjointe au maire de Lamarche-sur-Saône
- **M. Nicolas BONNEVIE**, conseiller municipal de Lamarche-sur-Saône
- **M. Franck DELOY,** maire de Magny-Montarlot
- **M. Denis CICCARDINI**, maire de Marandeuil
- **M. Alain DUNET**, maire de Maxilly-sur-Saône
- **M. Patrick RYSER**, maire de Montmaçon
- **M. Eric COLLIN**, maire de Poncey-lès-Athée
- **M. Daniel MARECHAL**, maire de Pont
- **M. Hubert CAMP**, adjoint au maire de Pontailler-sur-Saône
- **Mme. Catherine DESMETZ**, adjointe au maire de Pontailler-sur-Saône
- **M. Jean-Luc LAFFUGE**, maire de Saint-Léger-Triey
- **M. Gabriel DELOGE**, maire de Soissons-sur-Nacey
- **Mme. Colette LENOBLE**, maire de Tellecey
- **M. Christophe FEBVRET**, maire de Tillenay
- **M. Anthony MAUSSERVEY**, maire de Villers-Rotin
- **M. Richard ROUSSEL**, maire de Vonges

INFORMATIONS PRATIQUES

LA COLLECTIVITÉ À VOTRE SERVICE

Vos contacts à la Communauté de communes

Service Environnement-déchets :
03 80 27 03 20

Service Enfance/Jeunesse et Action sociale :
Accueil d'Auxonne : Damien REGENT
06 03 62 06 31 - d.regent@capvaldesaone.fr

Accueils de Pontailler/Saône et Vonges : Aline ELUIN
06 31 36 73 27 - acm.pontailler@capvaldesaone.fr

Accueils Multi-sites (RPI Soirans, Champdôtre, Tillenay, RPI Labergement-les-Auxonne, Les Maillys, Villers-les-Pots, RPI Poncey-les-Athée, RPI Flammerans) : Aude DELAVENNE
06 34 65 82 83 - a.delavenne@capvaldesaone.fr

Renseignements et inscriptions :
Nathalie NOËL
03 80 31 48 29 - n.noel@capvaldesaone.fr
Myriam BRESSON
03 80 31 48 29 - m.bresson@capvaldesaone.fr

Ecole de Musique et d'Art :
Ancienne route Nationale 21130 AUXONNE
Directeur : M. LAMY
03 80 27 03 20 - ecole.musique@capvaldesaone.fr
Renseignements administratifs : Mme NOEL
03 80 27 03 20 - n.noel@capvaldesaone.fr

Funérarium intercommunal :
06 46 64 01 05

Un accueil décentralisé à Pontailler-sur-Saône pour être au plus près de vous

Maison des Services :
Rue des Saucis, 21270 Pontailler-sur-Saône
Horaires : lundi de 14h à 17h et mardi au vendredi de 9h à 12h puis de 14h à 17h
03 80 47 89 82 - mds@capvaldesaone.fr

L'Office de Tourisme : 2 accueils sur le territoire

Le bureau d'Auxonne :
11, rue de Berbis, 21130 Auxonne
mi-septembre à mai : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30.
en mai : du lundi au samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.
juin à mi-septembre : du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h et le dimanche de 10h à 13h.
03 80 37 34 46 - contact@capvaldesaone-tourisme.fr

Le bureau de Pontailler-sur-Saône :
3, rue du 8 mai 1945, 21170 Pontailler-sur-Saône
mi-juin à mi-septembre : lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
03 80 47 84 42

Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône
Ruelle de Richebourg BP 80055 - 21130 AUXONNE

Tél : 03 80 27 03 20 - Fax : 03 80 27 03 21
E-mail : contact@capvaldesaone.fr
Web : www.capvaldesaone.fr

Ouverte tous les jours du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00